

## Conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Bretagne

**Séance du 27 novembre 2020**

### **Délibération 2020-07 : procès-verbal du Conseil d'institut du 9 octobre 2020**

(ANNEXE 1)

Après prise en compte des éventuelles modifications demandées en séance, il est proposé au Conseil d'institut d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2020.

<b>Membres</b>	En exercice	22	<b>Vote</b>	Pour	15
	Présents	13		Contre	
	Représentés	4		Abstention	2

Délibération : adoptée

### **Délibération 2020-08 : Budget 2021 de l'INSPÉ de Bretagne (ANNEXE 2)**

Après présentation par le directeur des recettes et des dépenses prévisionnelles, il est proposé au Conseil d'institut d'approuver le budget initial 2021 de l'INSPÉ de Bretagne.

<b>Membres</b>	En exercice	22	<b>Vote</b>	Pour	16
	Présents	13		Contre	
	Représentés	4		Abstention	1

Délibération : adoptée

## **Délibération 2020-09 : maquette générique du master “Métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation” (ANNEXE 3)**

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale introduite par la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019, complétée par l’arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters “métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation”, les maquettes des mentions “Premier degré”, “Second degré” et “Encadrement éducatif” doivent être réécrites.

La bascule du concours en fin de master 2, la révision des épreuves des concours et les nouvelles modalités de stage définies par l’arrêté du 24 juillet 2020, ainsi que la prise en compte du référentiel “Former aux métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation”, annexé à l’arrêté du 28 mai 2019 fixant le cadre national des masters MEEF, appellent une redéfinition des unités d’enseignement.

La réflexion sur la rénovation de l’offre de formation a été enclenchée en septembre 2019. Des commissions thématiques académiques se sont réunies à la fin de l’année 2019 et en début d’année 2020 afin d’identifier des pistes d’évolution. Après une interruption liée à la fois à l’absence de textes officiels et au contexte sanitaire, le processus a été réactivé en septembre 2020 : le comité pédagogique de l’INSPÉ de Bretagne a rassemblé les documents précédemment produits et défini un cadre méthodologique ; une nouvelle page consacrée à la réforme 2020-2021 a été créée sur le site web de l’INSPÉ afin de mettre les textes officiels et les documents de travail à la disposition de la communauté ; des rencontres ont été organisées entre la direction de l’INSPÉ de Bretagne et les responsables de parcours des quatre universités partenaires ; les commissions académiques autour de la recherche, du tronc commun et de l’alternance ont été réactivées. Enfin, un séminaire académique, organisé en distanciel les 18 et 19 novembre a permis à l’ensemble des parcours et des départements de réagir à une proposition de maquette générique produite par le comité pédagogique. Les remarques formulées à cette occasion ont permis de faire évoluer le projet initial.

Le projet de maquette générique proposé correspond à une architecture générale des formations proposées dans les mentions “Premier degré”, “Second degré” et “Encadrement éducatif”. Il comprend deux parties principales :

1. Des principes pédagogiques communs définissent la philosophie générale de la formation proposée.
2. L’architecture de la formation met en regard, sur la base des compétences visées, les unités d’enseignement proposées dans la nouvelle offre de formation et les unités d’enseignement actuelles.
3. Les ECTS et les volumes horaires par unité d’enseignement seront précisées ultérieurement, notamment dans le cadre d’échanges par parcours.

Il est proposé au Conseil d’institut d’approuver la maquette générique du master « Métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation » (ANNEXE 3)

<b>Membres</b>	En exercice	22	<b>Vote</b>	Pour	12
	Présents	13		Contre	
	Représentés	4		Abstention	5

Délibération : adoptée

---

### Délibération 2020-10 : dossier d'auto-évaluation HCÉRES (ANNEXE 5)

L'Université de Bretagne Occidentale fait partie de la vague B des établissements faisant l'objet d'une évaluation en 2020-2021 de la part du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCÉRES). A ce titre, une autoévaluation doit être effectuée pour chaque master, y compris les masters "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (MEEF), dont les maquettes sont en cours de réécriture.

Il est proposé au Conseil d'institut d'approuver la transmission au HCÉRES du dossier d'auto-évaluation du master MEEF de l'INSPÉ de Bretagne.

<b>Membres</b>	En exercice	22	<b>Vote</b>	Pour	15
	Présents	13		Contre	
	Représentés	4		Abstention	2

Délibération : adoptée

---

### Informations générales auprès des membres du Conseil

- Elections des membres du Conseil d'institut
- Dispositifs d'accompagnement des étudiants mis en place à l'INSPÉ de Bretagne dans le contexte de crise sanitaire (ANNEXE 6)
- Commission des personnels

Le Président du Conseil de l'INSPÉ de Bretagne



André HUSSENET